

ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES
SAMEDI 10 août 2024 de 9h30 à 12h30
AZUREVA Hauteville-sur-Mer

Syndics titulaires :

Présents

Pierre-Marie LAMELLIERE
Jean-François STORDEUR
Rémy-Charles DOSSIN
Kveta SEGAULT (Excusée)
Dominique IMBERT
Sylvie FOUREY

Syndics suppléants :

Présents

Didier LEGRAND

Secrétaire :

Nathalie ETOT

Total membres convoqués : 938 et 1491 voix

Total membres présents ou représentés : **153 et 441 voix soit 29,6 %**

Préambule : Le quorum n'était pas atteint à 8h30, et en attendant 9 h 30, le Vice-Président Jean-François Stordeur présente quelques vidéos sur les problématiques littorales.

A 9h30 la séance est ouverte. Le Président Pierre-Marie Lamellière remercie de leur présence, le préfet Xavier Brunière, le maire de Hauteville-sur-mer Jean-René Binet, le maire de Montmartin-sur-Mer Bruno Quesnel, le Vice-président de la CMB Hervé Guille, le délégué à la mer de la CMB, Louis Teyssier. Il remercie également l'assemblée nombreuse pour sa présence. Le Président précise que le renouvellement des membres du conseil syndical est décalé en fin d'assemblée compte tenu de l'agenda du préfet et ainsi favoriser l'échange avec la salle.

Selon l'ordre du jour :

Accueil

Compte rendu de l'assemblée des propriétaires du 26 Juillet 2023

Rapport d'activité 2023 et 1^{er} semestre 2024

Aspects financiers 2023 et 2024.

Actualités et Perspectives

Renouvellement des membres du conseil syndical

Points divers

Les différents points de l'Assemblée des Propriétaires ont été présentés avec un PowerPoint. Celui-ci est téléchargeable sur le blog dont voici le lien : <https://vivreaveclamer.com/2024/08/10/presentation-assemblee-de-proprietaires-du-10-aout-2024/>

1. Accueil

Monsieur le préfet,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un profond sentiment d'honneur et de responsabilité que je vous accueille aujourd'hui, en présence de Monsieur le préfet de la Manche, à cette assemblée des propriétaires de l'ASA Vivre avec la Mer. Cette rencontre revêt une importance particulière pour notre association, fondée sur des valeurs de proximité, de participation et d'engagement communautaire.

****I. Historique et Réalisations de l'ASA Vivre avec la Mer****

Depuis sa fondation en 1933, à l'occasion de l'édification de la première digue d'Hauteville, notre association n'a cessé de se développer et de se renforcer. Cette digue, reconstruite en 1950 après la guerre, symbolise notre résilience et notre détermination à protéger notre territoire. En 2012, la fusion avec celle de Montmartin a préfiguré une approche innovante, fondée sur le concept de système d'endiguement, bien avant que ce dernier ne soit largement reconnu.

Le classement de nos ouvrages en mars 2012 et le lancement d'un Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) ont validé notre engagement et nos efforts. Nous pensions légitimement avoir fait œuvre utile en renforçant la protection de nos communautés et en préservant notre patrimoine.

****II. Surprise et Défi : Déclassement et Disparition Annoncée de l'ASA****

Aussi, avons-nous été surpris d'apprendre le 19 juillet 2022 que nos ouvrages étaient déclassés et donc neutralisables, et que notre ASA devait disparaître. Cette annonce a suscité chez nous incompréhension et inquiétude. D'où notre recours devant le tribunal administratif d'une part et d'autre part notre volonté de mettre en place un protocole de gestion avec la CMB dans l'attente de l'autorisation de notre futur système d'endiguement.

Monsieur le préfet, nous sommes convaincus que l'approche des Associations Syndicales Autorisées (ASA) présente plusieurs avantages indéniables pour la gestion locale des systèmes d'endiguement.

****III. Avantages de l'Approche des ASA****

****1. Proximité et Réactivité****

Les ASA sont composées de membres locaux qui connaissent intimement le territoire et ses spécificités. Cette proximité permet une réactivité accrue face aux urgences et une meilleure adaptation aux besoins locaux. Nous sommes en première ligne pour intervenir rapidement et efficacement lors des crises.

****2. Gestion Participative****

La gestion participative est l'un des piliers de notre association. Les propriétaires fonciers et les habitants sont directement impliqués dans la prise de décision et la gestion des infrastructures. Cette participation active favorise un sentiment de responsabilité et d'engagement communautaire, essentiel pour la cohésion et la résilience de notre territoire.

****3. Flexibilité Financière****

En collectant des contributions spécifiques auprès de leurs membres, les ASA peuvent financer des projets adaptés aux besoins locaux sans dépendre uniquement des subventions publiques. Cette flexibilité financière nous permet de répondre aux défis spécifiques de notre région de manière autonome et efficace.

****4. Expertise Locale****

Les ASA peuvent mobiliser des connaissances et des compétences locales pour l'entretien et la gestion des ouvrages. L'expertise des agriculteurs, des ingénieurs locaux et des entreprises spécialisées est mise à profit pour garantir des interventions pertinentes et de qualité.

****5. Coordination avec les Autorités****

Nous collaborons étroitement avec les collectivités locales et les services de l'État, ce qui permet une meilleure coordination des efforts de protection. Cette synergie entre les différents acteurs est essentielle pour une gestion intégrée et efficace des risques.

****6. Adaptation aux Changements Climatiques****

Grâce à notre connaissance fine du territoire, nous pouvons mettre en place des mesures spécifiques pour faire face aux défis posés par les changements climatiques, comme l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes. Nous sommes les mieux placés pour anticiper et réagir aux impacts de ces changements.

****IV. Conclusion : Renforcement de la Résilience et Gestion Durable****

Cette approche décentralisée et participative permet de renforcer la résilience de nos territoires face aux risques d'inondation et de submersion marine, tout en favorisant une gestion durable et adaptée aux réalités locales. Nous croyons fermement en la pertinence et en l'efficacité de notre modèle.

Monsieur le préfet, nous comptons sur votre soutien pour défendre et promouvoir l'existence et l'importance des ASA. Ensemble avec la communauté communes CMB et les communes, nous pouvons continuer à protéger notre patrimoine, notre territoire et les générations futures.

Je vous remercie de votre attention et de votre engagement à nos côtés.

Nous sommes enfin arrivés au rendez-vous pour des investissements majeurs nécessaires à notre protection précise le président. La signature de l'avenant n°1 PAPI du 13 décembre 2023 nous laisse entrevoir une issue notamment à travers l'action 7 .01 intitulée dorénavant préfiguration et réalisation du système d'endiguement de Montmartin-sur-Mer et Hauteville-sur-Mer horizon 2026.

En 2014, les 2 ASA historiques de Montmartin et de Hauteville fusionnent pour créer l'ASA « Vivre avec la mer » pour élargir leur périmètre en s'appuyant sur un territoire à protéger avec des ouvrages de protection. L'ASA « Vivre avec la mer » a cherché à éclairer des opérations à travers la préfiguration d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) et d'un système d'endiguement. Celui-ci a été repris et enrichi par les communautés de communes successives ouvrant à différentes études et consolidations.

En 2024, 10 ans après, l'heure est à la valorisation des fruits des études, des connaissances engrangées, des règlements et responsabilités nouvelles. Un cycle opérationnel s'articulant autour de la définition et de l'autorisation préfectorale d'un système d'endiguement se présente à nous.

2. Compte rendu de l'assemblée des propriétaires du 26 Juillet 2023

De cette assemblée, dont le compte rendu <https://vivreaveclamer.com/2024/05/29/compte-rendu-ap-26-juillet-2023/> est sur le site de l'Asa, on retiendra l'engagement des représentants de la CMB à poursuivre leurs travaux et l'interrogation sur le devenir des ASA. Ces points seront couverts durant cette assemblée.

3. Rapports d'activité 2023 et 1^{er} semestre 2024

Comme l'engagement annoncé en 2022, de nombreuses rencontres se sont prolongées traduisant la volonté de la CMB d'avancer le Système d'endiguement, le Protocole de gestion des ouvrages de défense contre la mer durant la phase préalable à l'autorisation du système d'endiguement. Le PAPI avec digue des Garennes, le programme de rechargement en sable. Ci-dessous les grandes dates de septembre 2023 à juin 2024 :

Septembre	7	Échanges avec CMB protocole de gestion
Octobre	24	Conseil syndical
	1	Tempête CIARAN
Novembre	18	Réunion ADTCOC (Association de défense du trait de de côte ouest Cotentin)
	20	Cotech de lancement action 7.02 du PAPI
	27	Rechargement en sable
Décembre	5	Visite de chantier rechargement
	16	Conseil syndical
Avril	9	Tempête PIERRICK
	27	Conseil syndical
Mai		Travaux maçonnerie
	3	Réunion ADTCOC
	15	Cotech action 7.02 du PAPI
	31	Échanges avec CMB protocole de gestion
Juin	6	Cotech de préparation action 1.08 du PAPI
	18	Cotech action 7.02 du PAPI
	21	Echanges avec CMB protocole de gestion
	22	Conseil syndical

Le diaporama présenté est disponible sur le site de l'ASA. Il a été réalisé conjointement avec la CMB. Adeline Hubert pour la CMB a présenté la partie propre à l'EPCI.

4. Aspects financiers 2023 et 2024.

Les suivis budgétaires sont présentés.

ASA VIVRE AVEC LA MER

RESULTATS 2023-PROJET 2024

17/07/2024

ANNEE 2023			PREVISIONS ANNEE 2024		
RESULTAT GLOBAL			RESULTAT GLOBAL		
Désignation	Recettes	Dépenses	Désignation	Recettes	Dépenses
Report année précédente	491 949,68	-	Report année précédente	456 833,13	-
Documentation + Copies		205,82	Documentation		250,00
Logiciel gestion (maintenance)		2 614,89	Logiciel gestion (maintenance)		2 200,00
Assurances AS et RC		2 059,88	Assurances AS et RC		2 100,00
Frais Blog		52,07	Frais blog		50,00
Frais de notaire (cessions de terrains)			Frais de notaire (cessions de terrains)		765,00
Relevé 3 d Digue		4 350,00	Aménagement- entretien Digue		15 000,00
Plan PAPI			Plan PAPI		60 000,00
Salaires Secrétariat		3 996,88	Salaires Secrétariat		4 080,00
Charges Sociales Secrétariat +Elu		3 216,48	Charges Sociales Secrétariat +Elu		3 270,00
Frais internet téléphone Secrétaire		314,37	Frais internet téléphone Secrétaire		350,00
Frais de déplacement Secrétariat		102,12	Frais de déplacement Secrétariat		250,00
Fournitures administratives		-	Fournitures administratives		500,00
Affranchissements et frais postaux		1 093,08	Affranchissements et frais postaux		1 200,00
Frais de fonction et de mission			Frais de fonction et de mission		350,00
Indemnités de fonction de Président(net)		1 050,00	Indemnités de fonction de Président (BRUT)		1 200,00
Dépannage ordinateur			Changement Ordinateur		1 600,00
Occupation domaine maritime		39,00	Occupation domaine maritime		50,00
Créances admises en non-valeur		604,44	Créances admises en non-valeur		300,00
Achat petit équipement			Achat petit équipement		200,00
Locations - Frais		214,24	Locations		300,00
Cotisation Trait de Côte 2021-2022		250,00	Cotisation Trait de Côte		250,00
Frais avocat+ Protocole Gest°Digue		7 300,00	Frais avocat-		600,00
Annulation taxes sur exercice antérieur		338,34	Annulation taxes sur exercice antérieur		300,00
Services Bancaires et Assimilés (Frais TIPI)		4,85	Services Bancaires et Assimilés		50,00
Rechargement sable		47 975,70			
Régul cantines TVA		0,46			
Convention ASA ANNEVILLE	380,74		Convention ASA ANNEVILLE	300,00	
Taxes syndicales	40 287,33 €		Taxes syndicales	60 000,00	
Totaux	532 617,75	75 784,62	Totaux	517 133,13	95 215,00
Report sur l'année suivante	456 833,13		Report sur l'année suivante	421 918,13	
RESULTAT DE L'ANNEE			RESULTAT DE L'ANNEE		
Total	40 668,07	75 784,62	Total	60 300,00	95 215,00
Résultat	- 35 116,55		Résultat		- 34 915,00

N,ETOT

Le conseil a approuvé à l'unanimité le budget lors du conseil syndical du 17 février 2024.

Le résultat 2023 présente un déficit de 35 116 € et un résultat à reporter de 456 833 €.

5. Actualités et Perspectives

Le coût du système d'endiguement, comprenant la reprise et le confortement de l'actuelle digue des Garennes et la mise en conformité des autres ouvrages à savoir la digue d'Hauteville, la digue de Montmartin et la digue de la porte à flot, est en cours d'évaluation. Il nécessitera des fonds importants d'accompagnement.

Cela questionne la participation financière de l'ASA au système d'endiguement (étude + travaux

6. Échange avec la salle en présence du préfet.

La nécessité de travaux urgents de réfection du garde-corps tubulaire de la digue d'Hauteville a été soulevée. Tant le problème de sécurité que la mauvaise image donnée aux touristes par des barrières mobiles couvrant de larges portions de garde-corps détruites par la mer ont été évoqués. Sur la question de la prise en charge des travaux nécessaires, Le Maire d'Hauteville s'est déclaré disposé à étudier lors d'une réunion ad hoc avec le conseil syndical la possibilité d'un cofinancement. S'agissant de la nature-même des travaux, le vice-président de l'ASA a rappelé l'existence d'un projet.

Le préfet s'est montré favorable au maintien de l'ASA dans le futur système d'endiguement. Il s'est également déclaré disposé à aider l'ASA dans les situations d'urgence dans les limites de son pouvoir réglementaire

7. Renouvellement des membres du conseil syndical

Se sont portés candidats

- Au renouvellement de syndics avec fin de mandat 2033
 - 2 titulaires
 - Pierre-Marie Lamellière
 - Michel Cousinou
 - 1 suppléant
 - Patrick Debaere
- Au renouvellement de syndics avec fin de mandat 2027
 - 1 suppléant
 - Jean Arrou-Vignod

L'assemblée n'appelle pas au vote à bulletin secret. Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Le nouveau conseil est ainsi constitué.

CS 10 août 2024	
Titulaires	
Sylvie	Fourey
Kveta	Segault
Michel	Cousinou
Remi-Charles	Dossin
Pierre-Marie	Lamellière
Jean-François	Stordeur
Suppléants	
Jean	Arrou-Vignod
Patrick	Debaere
Didier	Legrand

8. Points divers

L'assemblée autorise l'ASA à acquérir et à titre gracieux pour régularisation les parcelles suivantes situées sur la commune de Montmartin-sur-Mer cadastrées comme suit :

- AN 441 : Clairaut
- AN 447 : Clairaut
- AN 443 : Commune de Montmartin sur mer
- AN 445 : Leval
- AN 449 : Mme Zocly
- AN 451 : Mme Zocly

La séance se lève à 12 h30, et le Président donne son adresse mail contact.asa.vivreaveclamer@gmail.com et celle de la secrétaire asavivreaveclamer@gmail.com pour ceux et celles qui voudraient des renseignements complémentaires.